

SEANCE DU 9 MARS 2012

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 10

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 13

L'an deux mil douze, le neuf mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le deux mars deux mille douze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
DUPONT Xavier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles,
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
PONCE Francine,

Absents Excusés:

DELAITRE Didier, (*Ayant donné pouvoir à Ph. BAUDOUX*),
GORON Gilles, (*Ayant donné pouvoir à O. BLANCHARD*),
NOGAMI-GAULTIER M. (*Ayant donné pouvoir à X. DUPONT*),
POTTEZ Michel.

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 9 mars 2012 :

- 1- *Approbation de la séance du 13 janvier 2012*
- 2- *Projet : Implantation d'une Cantine sur Hébécourt*
 - a) *Présentation de l'étude Mr Traverse*
 - b) *Débat sur l'évolution du projet*
- 3- *Résultat de la commission d'Urbanisme du 8/03/2012*
- 4- *Achat de terrains*
 - a) *SEDANO / GUILLEMAND - Chemin des Peupliers*
 - b) *DAMON - Elargissement rue des Haguettes*
 - c) *WALTER - Régularisation rue des Haguettes*
 - d) *RADAULT - Elargissement rue des Haguettes*
 - e) *PONCE - Servitude rue des Landes*
 - f) *DUBOIS / DA SILVA - Elarg. rue de la Boulange*
 - g) *MOUSSALI - Elargissement rue des Haguettes*
- 5- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|--|
| 8/2012 | <i>Présentation étude Mr Traverse</i> |
| 9/2012 | <i>Accompagnement modification PLU</i> |
| 10/2012 | <i>Achat terrains SEDANO / GUILLEMAND</i> |
| 11/2012 | <i>Achat terrain DAMONT</i> |
| 12/2012 | <i>Régularisation WALTER</i> |
| 13/2012 | <i>Achat terrain RADAULT</i> |
| 14/2012 | <i>Achat terrain PONCE</i> |
| 15/2012 | <i>Achat terrain DUBOIS / DA SILVA</i> |
| 16/2012 | <i>Achat terrain MOUSSALLI</i> |
| 17/2012 | <i>Pays du Vexin Normand
Plan départemental des Itinéraires de
Promenade et de Randonnée (PDIPR)</i> |

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 13 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 13 janvier 2012,

APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

2 - PROJET : IMPLANTATION D'UNE CANTINE SUR HÉBÉCOURT

a) Présentation de l'étude de Mr Traverse.

Mr le Maire expose le contenu de l'étude présentée par Mr Traverse pour la modification de la Maison du village en vue d'y intégrer la cantine de la maternelle.

Les deux esquisses présentées pour 2 réalisations d'un montant de l'ordre de 1333 300 TTC chacune s'avèrent d'un coût disproportionné au regard des services fonctionnels offerts.

Pour ces raisons, il n'est pas donné suite à ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NE RETIENT PAS le projet de Mr Traverse

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°8/2012

b) Débat sur l'évolution du projet.

Mr le Maire informe qu'un projet comportant des éléments structurant peut être subventionné par le CG27 ; l'Etat, FEADER a hauteur maximum de 75 % si le montant du projet s'élève au minimum à 460 k€.

Sur cette base un projet de locaux polyvalents devient à la portée d'un financement communal.

Il engage donc un débat sur la nature, l'emplacement et la consistance envisageable pour ces locaux pouvant comprendre les locaux de restauration, de salle multi-activités et voire de la Mairie, salle de Mariages, etc.

Une rencontre entre le Maire, le Président du SIVoS et la sous-préfète s'est tenue le 8 mars 2012. La commune d'Hébécourt ne peut bénéficier de subventions pour l'édification de la cantine de l'école maternelle que si elle détient la compétence investissement. Or, le SIVoS ne souhaite pas abandonner partiellement sa compétence investissement.

Des échanges ont eu lieu sur le périmètre de projets conduits par un ou deux maîtres d'ouvrages : SIVoS et Commune. Toutefois, il est vraisemblable que la dissociation des deux projets imbriqués rendent très complexe la conduite du projet. Elle augmente également les risques d'obtenir l'assurance de subventions maximales.

Monsieur le Maire souligne les contraintes de délais pour le dépôt des prochaines demandes de subventions dans les conditions précisées.

Aucune décision n'est prise à ce stade par le conseil municipal.

3 - RESULTAT DES COMMISSIONS D'URBANISME PLU

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2011 d'engager une procédure de modification et/ou révision du PLU, des réunions de travail ont eut lieu les 20/01/2012 et 08/03./2012 avec Mme LE GUIDEVAIS, Urbaniste.

Afin de mener à bien le projet de la commune un devis d'accompagnement de 3 920 euros est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCPETE le devis de Mme LE GUIDEVAIS

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération n°9/2012

4 - ACHAT DE TERRAINS

a) *Chemin des Peupliers - SEDANO / GUILLEMAND*

Monsieur SEDANO et Melle GUILLEMAND ont fait part de leur souhait de rétrocéder à la commune, le chemin des Peupliers, dont ils sont propriétaires, pour l'euro symbolique.

Ce chemin concerne le regroupement des parcelles B 258, B 479, B 483.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition du chemin des Peupliers pour l'euro symbolique,

RETROCEDERA ce chemin à la Communauté de Commune Gisors Epte Lévrière après sa réfection,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n°10/2012

b) Rue des Haguettes - DAMONT

Suite à la délibération 22/2011 du 18 novembre 2011 donnant au Maire tout pouvoir pour entreprendre les démarches d'achat de parcelles auprès de Mr DAMONT et Mme RADAULT, dans le cadre de l'élargissement de la rue des Haguettes,

Mr le Maire expose les conditions de vente de la parcelle DAMONT cadastrée ZE 5lp pour 73m², à savoir :

- Prix vendeur arrêté a 65 euros du m²
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune
- Etablissement d'une nouvelle clôture à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle ZE 5lp de 73m² à 65€/m², soit 4 745 euros

ACCEPTE de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre, ainsi que l'établissement d'une nouvelle clôture.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n°11/2012

c) Rue des Haguettes - RADAULT

Suite à la délibération 22/2011 du 18 novembre 2011 donnant au Maire tout pouvoir pour entreprendre les démarches d'achat des parcelles auprès de Mr DAMONT et Mme RADAULT dans le cadre de l'élargissement de la rue des Haguettes,

Mr le Maire expose les conditions de vente de la parcelle RADAULT cadastrée B 189p pour 45m², à savoir :

- Prix vendeur arrêté a 100 euros du m²
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.
- Etablissement d'une nouvelle clôture à la charge de la commune.
- Plantation d'une haie de charmille en limite de propriété à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle B 189p de 45m² à 100€/m², soit 4 500 euros

ACCEPTE de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre, ainsi que l'établissement d'une nouvelle clôture et de la plantation d'une haie.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n°12/2012

d) Rue des Haguettes - WALTER

Suite à une délibération en date du 5 décembre 2005 concernant la vente d'une parcelle, propriété de Mr Walter, au profit de la commune, qui n'a jamais été exécutée et, après avoir pris attache auprès de Mr WALTER qui pensait que cette vente avait été régularisée à sa délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la régularisation de la vente de WALTER au profit de la commune par l'acquisition d'une parcelle de 13 m² cadastrée ZE 77

DEMANDE que cette régularisation soit engagée selon les modalités d'achats comme précédemment délibérés, soit pour l'euro symbolique.

ACCEPTTE de prendre en charge les frais de notaire.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n°13/2012

e) Rue des Landes - PONCE

Suite à la délibération 7/2012 du 13 janvier 2012 donnant au Maire tout pouvoir pour entreprendre les démarches de bornage et d'acquisition d'une bande de terrain sur la propriété de Mr et Mme PONCE, dans le but de les désengager d'une servitude,
Mr le Maire expose les conditions de vente de cette parcelle cadastrée D 210p Lot A pour 182m², à savoir :

- Prix vendeur arrêté a 15 euros du m²
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune
- Etablissement d'une nouvelle clôture à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'acquisition de la parcelle D 210p Lot A de 182m² à 15€/m², soit 2 730 euros

ACCEPTTE de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre, ainsi que l'établissement d'une nouvelle clôture.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération n°14/2012

f) Rue de la Boulange - DUBOIS / DA SILVA

Suite à l'acquisition des parcelles B508p et B511 d'une superficie totale de 46m² par la commune dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Boulange, une acquisition délibéré le 19/04/2011 portant sur deux parcelles voisines, cadastrées B509p et B511, d'une superficie totale de 37m², propriété de Mr DA SILVA GUEDES et Mme DUBOIS est nécessaire.

Ces parcelles à déjà fait l'objet d'un arpentage et doivent être régularisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE que cette régularisation soit engagée selon les modalités d'achats comme précédemment délibérés, soit pour l'euro symbolique.

DONNE tout pouvoir au Maire entreprendre les démarches d'achats des parcelles cadastrées B509p de 34m² et B511 de 3m² auprès de Mr DA SILVA GUEDES et Mme DUBOIS.

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°15/2012

g) Rue des Haguettes - MOUSSALLI

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Haguettes la commune se propose d'acquérir une bande de terrain d'approximativement 1m sur 5m, propriété MOUSSALLI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à faire établir un plan de bornage,

DONNE tout pouvoir au Maire entreprendre les démarches d'achat de la parcelle auprès de Mme MOUSSALLI.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°16/2012

5 - QUESTIONS DIVERSES

▶ Affaire DOMUS

Le conseil de DOMUS a d'une part déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour le litige en cours et, d'autre part engagé une nouvelle procédure devant le tribunal administratif.

▶ Sécurité Routière

Commission du 23 mars 2012 : Détermination avec Mr ANGOULVANT du service des routes de Vernon du positionnement des ralentisseurs et de l'enclavement à Rouville par voie d'alternat voté le 13/01/2012, en présence de l'entreprise EURE TP.

▶ Calendrier Animations 2012

22 février 2012 : Mardi Gras

8 mai : Armistice

13 mai : Repas des Anciens

13 mai : Sortie Astérix

2 juin : Fête des mères / nouveaux arrivant

22 juillet : Sortie à la mer

15 août : Feu d'Artifice

30 septembre : Foire à tout

2 décembre : Repas des Anciens

16 décembre : Arbre de Noël

▶ Abri Bus : Rue de la Lande Soret
Mauvais état, restauration à prévoir

▶ Mur (Affichage) Route de la Pérelle
Penche dangereusement. A voir avec le propriétaire pour éviter les risques d'éboulement.

▶ La Mare
Bornage rond point et chemin des sièges

▶ Pays du Vexin Normand

Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraire de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans Départementaux de Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR);

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure.
- Que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,

- Que ce PRIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'assemblée départementale,
- Que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres, vététistes ou agricole, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant le commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PDIPR départemental sous réserve du maintient d'accès agricole aux dits chemins énumérés ci-dessous,

APPROUVE l'inscription des chemins suivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastrales	Itinéraires
CR 30 dit de la Vallée Gosselin	Chemin de la Reine Blanche
CR 31 dit de la Reine Blanche	

S'ENGAGE, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 à :

- Ne pas les aliéner,
- Leur conserver un caractère ouvert et public
- Accepter leur balisage,
- Faire assurer leur entretien.

Délibération n° 17/2012

La séance est levée à 0 heures 00.

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier
(*Pouvoir Ph. BAUDOUX*)

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles
(*Pouvoir O. BLANCHARD*)

LALANDE Georget

LECOQ André

LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica
(*Pouvoir X. DUPONT*)

PONCE Francine

POTTEZ Michel

